



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/41/PV.45  
28 octobre 1986

FRANCAIS

---

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUARANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 21 octobre 1986, à 15 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)

Pouvoirs des représentants à la quarante et unième session de l'Assemblée générale [3] (suite) :

- a) Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- b) Amendement

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE ET UNIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- a) PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (A/41/727)
- b) AMENDEMENT (A/41/L.8)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au titre du point 3 de l'ordre du jour apparaît au paragraphe 31 du rapport (A/41/727) et se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

Approuve le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs."

Par ailleurs, l'Assemblée est saisie d'un amendement (A/41/L.8) à ce projet de résolution, présenté par 20 Etats.

Je donne la parole au représentant de l'Oman qui, en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes, présentera l'amendement.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Pour ce qui est du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/41/727) en date du 17 octobre 1986, j'aimerais, au nom des Etats suivants : Algérie, Bahreïn, Yémen démocratique, Djibouti, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie, Maroc, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, Tunisie, Emirats arabes unis et Yémen, présenter l'amendement suivant :

"A la fin du projet de résolution, après 'la Commission de vérification des pouvoirs', ajouter le membre de phrase ci-après :

'à l'exception des pouvoirs présentés par Israël.'"

M. Al-Ansi (Oman)

Le Groupe arabe a adressé une lettre au Secrétaire général des Nations Unies, signée de tous les Etats arabes, afin de faire objection aux pouvoirs présentés par Israël. Cette lettre a été publiée en tant que document de l'Assemblée générale, sous la cote A/41/689 et nous avons demandé qu'elle soit présentée à la Commission de vérification des pouvoirs à sa première séance, ce qui a été fait. A la première page de son rapport en langue arabe, cependant, la Commission de vérification des pouvoirs indique uniquement qu'elle a été saisie du document A/41/689, sans, malheureusement indiquer le sujet du document ni le nom des Etats qui l'ont signé, ni même sa date.

Je voudrais rappeler par ailleurs aux représentants une déclaration faite hier à Tel Aviv par Itzhak Shamir, le Premier Ministre d'Israël qui vient de reprendre le pouvoir de son homologue, Shimon Peres. M. Shamir a présenté la politique de son gouvernement et les bases idéologiques sur lesquelles elle se fonde. Il a confirmé sans vergogne qu'en dépit des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et en dépit même des opinions des pays qui ont appuyé Israël, son pays n'accepterait pas les résolutions internationales ni l'opinion publique de la communauté internationale, qu'il poursuivra les établissements dans les terres occupées - la bande de Gaza, la rive occidentale et les hauteurs syriennes du Golan - et qu'il continuera de rejeter le statut international de la ville de Jérusalem. C'est une déclaration importante qui explique pourquoi les Etats arabes font objection aux pouvoirs d'Israël.

Sur le plan pratique, nos objections sont basées sur les points suivants :

Premièrement, Israël n'a pas respecté les résolutions du Conseil de sécurité sur la question de Palestine, sur la situation au Moyen-Orient et autres questions connexes, ce qui constitue une violation de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, Israël ne respecte pas les résolutions de l'Assemblée générale sur la question de Palestine et sur la situation au Moyen-Orient concernant la réalisation des droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit d'établir son propre Etat indépendant en Palestine et qui, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, exigent qu'Israël mette fin à son occupation des territoires arabes et se retire de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan.

M. Al-Ansi (Oman)

Troisièmement, Israël n'a pas respecté les résolutions de l'Assemblée générale sur d'autres questions relatives à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient. Toutes ces résolutions sont bien connues de l'Assemblée.

Quatrièmement, Israël continue de violer les droits de l'homme dans les territoires occupés de Palestine et dans les autres territoires arabes occupés et, en particulier, les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Cinquièmement, Israël continue d'annexer des territoires palestiniens et arabes, y compris Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan, en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Sixièmement, Israël continue d'attaquer les Etats arabes et a même étendu son agression à l'Iraq, au Liban et à la Tunisie et, peut-être, à d'autres pays.

Septièmement, Israël continue de collaborer avec le régime raciste de l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines nucléaire, militaire et économique.

Huitièmement, les pouvoirs de la délégation israélienne à l'Assemblée générale émanent de la ville de Jérusalem occupée, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 478 (1980) et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 35/169 E du 15 décembre 1980.

Une autre raison pour laquelle nous faisons objection aux pouvoirs de la délégation israélienne à la quarante et unième session de l'Assemblée générale est exposée dans le document A/41/728, daté du 20 octobre 1986, qui est signé par tous les Etats membres de la Conférence islamique et par d'autres Etats amis, à savoir plus de 50 pays musulmans. Ce document prouve la validité de la requête arabe de rejeter les pouvoirs d'Israël. Un précédent en la matière a été établi lorsque la communauté internationale, dans une initiative courageuse, a décidé de rejeter les pouvoirs du régime raciste de Pretoria. Ces régimes sont semblables à tous points de vue. Nous espérons que l'Assemblée aura maintenant le courage de prendre de nouveau une position courageuse et qu'elle appuiera la demande arabe et islamique de rejeter les pouvoirs d'Israël.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iran. Nous avons pris note de son observation, qui sera consignée dans le compte rendu sténographique.

Je mets maintenant aux voix la motion présentée par le représentant de l'Islande, par laquelle il demande l'ajournement du débat sur l'amendement distribué sous la cote A/41/L.8.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Dominique, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Libéria, Luxembourg, Mali, Maurice, Mexique, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela, Zaïre.

Votent contre : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Gabon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Somalie, Soudan, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Belize, Botswana, Cameroun, Chine, Ghana, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Madagascar, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Turquie, Yougoslavie, Zambie.

Par 77 voix contre 40, avec 16 abstentions, la motion est adoptée.\*  
(Résolution 41/7)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs. Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Les délégations de la République populaire de la Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République démocratique allemande, de la République populaire de Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République socialiste de Tchécoslovaquie et de la République socialiste soviétique de Biélorussie, au nom desquelles je suis chargé de prendre la parole, s'opposent vigoureusement à ce qu'on accorde des pouvoirs à un groupe de personnes qui prétendent représenter ce qu'ils appellent le "Kampuchea démocratique". Il est incontestable que ni dans la vie internationale réelle ni sur les cartes géographiques, il n'existe d'Etat portant ce nom. Les représentants de cette créature fantôme intitulée "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" ne sont rien d'autre qu'une poignée de personnes expulsées de leur pays, parmi lesquelles on trouve des partisans de Pol Pot, qui ont été condamnés pour avoir perpétré des crimes sanglants contre le peuple kampuchéen. La présence de ces personnes au sein des Nations Unies constitue une insulte à la mémoire des millions de Kampuchéens tombés victimes du génocide organisé par la clique de Pol Pot et porte préjudice à l'autorité et au prestige des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que, tôt ou tard, ces imposteurs seront chassés des Nations Unies.

---

\* Les délégations du Belize, de la Bolivie, du Botswana, du Cameroun, du Gabon, d'Haïti, du Lesotho, du Portugal, du Swaziland et de la Yougoslavie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour. Les délégations de l'Angola, de la Zambie et du Zimbabwe entendaient voté contre. Les délégations du Burundi et de l'Ethiopie entendaient s'abstenir.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Nul n'ignore que le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, qui a été créé à la suite d'élections générales, exerce un contrôle réel sur l'ensemble du territoire du pays. Il développe l'économie nationale et, sur la scène internationale, il suit une politique de paix et de coopération et préconise activement la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est.

Les délégations que j'ai citées au début de mon intervention estiment que seul le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et les représentants qu'il a désignés bénéficient du droit légitime de représenter le peuple du Kampuchea aux Nations Unies et au sein d'autres organisations internationales, et elles insistent qu'une décision soit prise immédiatement pour trouver une solution à ce problème dans le cadre des Nations Unies.

M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : La République démocratique populaire lao, la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea sont amenées, une fois de plus, à exprimer de vive voix leur désappointement et leur amertume face à la décision erronée et éminemment regrettable prise par la Commission de vérification des pouvoirs touchant la représentation du Kampuchea au sein de l'ONU, décision qui a fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'examen de cette assemblée.

Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, représentant légitime unique et authentique du peuple kampuchéen martyr, exerçant la plénitude de ses compétences étatiques sur l'ensemble du territoire national, aurait dû recouvrer la place qui lui revient de droit au sein de notre Organisation universelle. Malheureusement, ce peuple martyr qui, comme tout le monde le sait, a échappé et survécu au génocide commis par la clique criminelle polpotiste, est encore cette année victime d'une injustice des plus criantes.

Nous estimons qu'il n'est pas de l'intérêt de l'Organisation universelle de continuer à ignorer les réalités juridiques et politiques qu'incarnent la République populaire du Kampuchea et son vaillant peuple qui, au fil des ans, remportent des succès admirables et dignes d'éloges dans l'oeuvre herculéenne de renaissance et de consolidation nationale à laquelle ils s'attèlent corps et âme. Telle est la réalité que la communauté internationale a le devoir d'appréhender, en toute conscience et de bonne foi. Il est temps d'abandonner la fiction juridique, car

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

plus on cautionne la présence illégale et immorale, au sein de notre Organisation, d'une clique de criminels et de traîtres à la nation que constitue le soi-disant Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, plus, nous en sommes certains, le prestige et la crédibilité de l'ONU s'amenuiseront.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Nous sommes heureux que la communauté internationale commence à prendre conscience de la nécessité qu'il y a de se départir de cette fiction juridique ou de ce raisonnement contradictoire. Contradictoire car, tout en cautionnant le soi-disant "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique", l'on se défend en même temps à cor et à cri de vouloir protéger Pol Pot le bourreau ou ses lieutenants qui constituent la cheville ouvrière de cette soi-disant "coalition", cette entité fantomatique apatride qui ne représente personne d'autre que ses commanditaires et protecteurs étrangers. C'est là pur paradoxe et hypocrisie.

A cet égard, nous accueillons et saluons une certaine proposition ou suggestion que nous trouvons heureuse et salutaire, tendant à ce que soit institué un tribunal international qui serait appelé à connaître des crimes monstrueux qu'ont commis Pol Pot et sa clique contre leur propre peuple durant leur règne de terreur blanche au Kampuchea d'avril 1975 à janvier 1979.

Nous comprenons pourquoi cette idée reçoit droit de cité parmi l'opinion publique internationale progressiste et éprise de paix, de liberté et de justice de par le monde. En effet, la fiction qu'on entretient actuellement au sujet de cette "association criminelle de traîtres et de corrompus" est absolument antinomique avec l'esprit et avec la lettre de la Convention internationale de 1948 relative à la prévention et au châtement du crime de génocide. Or, il est regrettable et même ahurissant que l'auteur de ce crime ne soit pas châtié. Qui pis est, l'on essaie même de lui prêter main forte.

Les sentiments de frustration et d'indignation que nous éprouvons à l'égard de la question qui nous occupe se reflètent éloquemment dans le message que S. Exc. M. Hun Sen, président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, a adressé le 18 de ce mois à notre distingué Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, message dont j'ai l'honneur, avec la bienveillante permission de l'Assemblée, de citer des passages pertinents :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Essayer, à toute force, d'imposer le retour d'un groupe de traîtres, auteurs d'un génocide, exilés et à la solde de l'étranger, c'est se rendre coupable d'une ingérence grossière et intolérable.

Expulsés par les Kampuchéens depuis 1979, ces criminels méritent d'être pendus et non de se voir attribuer un siège à l'ONU...

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

... le peuple kampuchéen a recouvré pleinement son droit de disposer de lui-même, qu'il exerce maintenant depuis huit ans, lorsqu'il a expulsé ces criminels responsables d'un génocide, mis en place l'actuel gouvernement populaire et rétabli des relations fraternelles avec tous les peuples progressistes sur la base de l'égalité et du respect des intérêts mutuels...

... le peuple kampuchéen, qui compte maintenant plus de 7 millions de personnes, se consacre activement à la reconstruction nationale après l'holocauste perpétré par Pol Pot. Le pseudo-gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en exil, paravent derrière lequel s'abrite une poignée de criminels, n'est qu'une fiction juridique destinée à perpétuer l'usurpation du droit du peuple kampuchéen à l'ONU, et ne représente donc que ses seuls maîtres. Les résolutions successivement adoptées par l'ONU n'ont jusqu'à présent débouché sur aucune solution attendue car elles reposent sur l'erreur, le parti pris, la tromperie et l'injustice. Leur adoption n'est pas seulement futile, elle est aussi préjudiciable à la bonne réputation de l'Organisation... Pour toutes ces raisons, nous dénonçons et condamnons une fois de plus ces stratagèmes et rejetons comme nulle et non avenue toute résolution relative au Kampuchea." (A/41/732)

(L'orateur reprend en français)

Pour les raisons ci-dessus mentionnées, ma délégation voudrait demander à l'Assemblée de bien vouloir enregistrer nos réserves les plus expresses, que j'ai l'honneur d'exprimer au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam et, bien sûr, du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea à l'égard du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs pour ce qui est des pouvoirs des représentants du Kampuchea.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : A l'occasion de l'examen du rapport du Comité de vérification des pouvoirs, document A/41/727, ma délégation, une fois de plus, voudrait réaffirmer la position de principe du Gouvernement de la République populaire de Mongolie, en ce qui concerne les pouvoirs du représentant du Kampuchea démocratique.

La République populaire du Kampuchea a été créée dans le plein respect de la volonté du peuple du Kampuchea et à la suite de sa victoire héroïque sur le régime de Pol Pot qui était un régime génocidaire et barbare. En conséquence, elle reflète bien les intérêts vitaux de ce peuple qui a tant souffert. Appliquant une

M. Nyamdoo (Mongolie)

décision du cinquième Congrès du Parti populaire du Kampuchea, le Gouvernement du Kampuchea démocratique reconstruit avec succès ce qui avait été détruit par Pol Pot et Heng Samrin, et s'efforce d'assurer le développement du pays, et des relations d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde, notamment avec les Etats de l'Asie du Sud-Est.

Pour ces raisons, la République populaire de Mongolie estime que la République populaire du Kampuchea est le seul représentant légitime du peuple du Kampuchea sur la scène internationale, y compris aux Nations Unies. La délégation de la Mongolie regrette vivement que les représentants de la clique sanglante de Pol Pot continuent d'être présents dans l'enceinte des Nations Unies. De toute évidence, cela porte préjudice au prestige de notre Organisation, qui ne doit pas être utilisée aux fins d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Nous sommes fermement convaincus que le moment viendra où la République populaire du Kampuchea, en tant que représentant véritable du peuple du Kampuchea, aura sa place au sein des Nations Unies.

M. FAREED (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Pour ce qui est du premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs, qui figure dans le document A/41/727, du 17 octobre 1986, et dont l'Assemblée générale a été saisie, ma délégation tient à exprimer ses réserves officielles en ce qui concerne les pouvoirs de la délégation représentant l'Afghanistan à l'Organisation des Nations Unies. Notre position actuelle est conforme à la position de principe du Pakistan à l'égard de la situation en Afghanistan, où l'intervention militaire se poursuit, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Nous tenons à exprimer nos réserves officielles sur le premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs dont l'Assemblée générale a été saisie. Ce rapport recommande que les pouvoirs des représentants du prétendu "Kampuchea démocratique" qui, dit-on, représente le peuple du Kampuchea, soient acceptés. Il est inconcevable que ceux qui ont massacré ce peuple et qui ont plongé le Kampuchea dans une longue nuit d'horreur et de martyre cherchent aujourd'hui à en représenter les victimes. Sur des millions de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants, on a érigé la dictature de Pol Pot, et ce sont précisément les pouvoirs des héritiers de la clique criminelle de Pol Pot que le Comité de vérification des pouvoirs voudrait que nous acceptions.

Pour mon pays, le seul représentant légitime du peuple kampuchéen est le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, qui a rendu à son peuple la dignité et l'honneur dont on a voulu le priver. Accepter les pouvoirs de ce prétendu Kampuchea démocratique revient à accepter Pol Pot et le polpotisme, même si on essaie de cacher tout cela sous de nouveaux atours.

De même, nous voulons exprimer nos réserves officielles en ce qui concerne les pouvoirs de la délégation de la Grenade, puisque ce gouvernement ne représente que les intérêts des forces qui ont envahi ce pays.

M. AL-ATASI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : La délégation de la République arabe syrienne voudrait rappeler ici qu'elle a des réserves en ce qui concerne les pouvoirs du Kampuchea démocratique, pour les raisons qu'elle a exprimées dans les déclarations qu'elle a faites à ce propos au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale.

M. HUANG Jiahua (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise approuve le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

M. Huang Jiahua (Chine)

adressé à l'Assemblée générale. Quant aux pouvoirs du Kampuchea démocratique, je voudrais redire brièvement quelle est la position de la délégation chinoise.

Le Kampuchea démocratique est un Etat indépendant, pacifique, souverain et neutre et un Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique est le seul gouvernement légal du Kampuchea. C'est un fait bien connu de tous. Bien que le Kampuchea démocratique subisse l'agression et l'occupation vietnamiennes, une agression étrangère ne peut jamais altérer la légitimité d'un Etat souverain et de son gouvernement. Les pouvoirs du Kampuchea démocratique sont juridiquement et politiquement tout à fait valables.

La prétendue "République populaire du Kampuchea" est un régime qui a été totalement imposé par la force au peuple kampuchéen par des agresseurs étrangers. Elle n'a aucun droit de représenter le peuple kampuchéen. L'adoption, ce matin, de la résolution sur le Kampuchea à une écrasante majorité démontre, une fois encore, que la communauté internationale condamne cette agression et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et rejette la reconnaissance du fait accompli imposée par l'agression étrangère.

La délégation chinoise est d'avis que nous devrions confirmer les résolutions qui ont été prises par l'Assemblée générale au cours de ses réunions précédentes et accepter les pouvoirs du Kampuchea démocratique.

La délégation chinoise souhaite réaffirmer que le fait que le représentant de l'Afghanistan ait été autorisé à participer à la quatorzième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et à sa quarante et unième session ne doit être en aucune façon interprété comme une approbation de la situation créée par l'invasion armée et l'occupation étrangère de l'Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 31 de son rapport (A/41/727).

La Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, compte tenu des points de vue exprimés par différentes délégations, accepte cette procédure?

Le projet de résolution a été adopté (résolution 41/7).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à expliquer leur vote après le vote.

Le Prince NORODOM SIHANOUK (Kampuchea démocratique) : L'Assemblée générale vient d'approuver sans vote le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs des délégations des Etats Membres de l'ONU participant à la présente session. Ce faisant, cette auguste Assemblée confirme de nouveau, d'une manière éclatante, en ce qui le concerne, le Kampuchea démocratique dans sa qualité de Membre de notre Organisation et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, en tant que seul représentant légal et légitime du peuple et de la nation Khmers.

Qu'il me soit permis, au nom de notre peuple, de notre gouvernement de coalition et en mon nom propre, de renouveler à notre éminente Assemblée un vibrant hommage pour cet acte de justice, qui l'honore au plus haut point et qui réjouit au-delà de toute expression notre peuple patriote et résistant.

Le Prince Norodom Sihanouk

Cet acte plein de noblesse et de justice montre au monde que notre Organisation demeure la gardienne vigilante de la légalité internationale, le dernier rempart contre lequel se heurte toute politique de force et d'hégémonie qui vise à instaurer un nouvel ordre international basé sur la force. Notre Organisation veut, par là même, témoigner de sa volonté inébranlable de défendre coûte que coûte les principes fondamentaux de la Charte dans lesquels tous les pays épris de paix et de justice dans le monde placent leur espoir. En cette Année internationale de la paix, ces pays ne peuvent qu'y puiser un grand motif de satisfaction et de réconfort.

Pour sa part, le peuple cambodgien reconnaît, dans la noble décision de l'Assemblée générale, une nouvelle confirmation de la légitimité et de la légalité de sa lutte patriotique visant à libérer le Kampuchea du joug du colonialisme et de l'expansionnisme vietnamiens et à sauvegarder notre vieille culture et notre civilisation bimillénaire, la libérant du péril vietnamien qui se présente actuellement sous la forme de la "vietnamisation" de notre race et de notre pays. Enfin, notre peuple voit dans la décision de notre Organisation un immense encouragement à persévérer dans sa vaillante lutte jusqu'à son terme, en dépit des difficultés inhérentes à ce combat qui, grâce au soutien puissant de la communauté internationale, ne cesse de marquer d'importants progrès dans tous les domaines.

Quant à notre adversaire, la République socialiste du Viet Nam, qui cherche à usurper au profit de ses marionnettes de Phnom Penh le siège de notre pays au sein des Nations Unies, pour légaliser sa guerre d'agression, il doit réaliser la vanité de son ambition et les conséquences irrémédiables que sa politique de conquête coloniale et d'expansion en Asie du Sud-Est, entraîne pour son prestige et sa dignité ainsi que pour ses intérêts nationaux. A vouloir persister, comme il le fait depuis bientôt huit ans, dans cette voie tragique et sans issue, le Viet Nam ne fait que s'isoler davantage dans le monde et exacerber encore plus la tension en Asie du Sud-Est, où tous les Etats de la région refusent d'accepter le fait accompli vietnamien au Cambodge. Nous souhaitons sincèrement que le Viet Nam puisse revenir à la raison et abandonner son ambition anachronique pour enfin vivre dans l'entente et l'amitié avec tous les pays de notre région. Notre proposition de paix en huit points, que j'ai eu l'honneur d'exposer en détails à l'Assemblée, vise à réaliser ce souhait.

Pour conclure, je me permets, une fois de plus, de renouveler au nom du Kampuchea démocratique notre profond attachement à notre Organisation et aux idéaux et principes qu'elle incarne, en cette Année internationale de la paix.

Le Prince Norodom Sihanouk

Je voudrais également saisir cette occasion pour renouveler à l'Assemblée l'expression de notre plus profonde et émue gratitude pour sa noble décision prise ce matin de sanctionner par un vote massif la résolution sur la "Situation au Kampuchea", par laquelle elle demande de nouveau le retrait total et inconditionnel des forces étrangères, c'est-à-dire vietnamiennes, du Kampuchea, pour que notre peuple puisse exercer souverainement son droit sacré à l'autodétermination, par des élections libres sous la supervision de l'ONU.

Par ce puissant appui à cette résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme son attachement indéléctible à la solution pacifique du problème du Kampuchea et entend, de ce fait, apporter sa contribution historique et irremplaçable à la restauration d'un Kampuchea (Cambodge) indépendant, uni, pacifique, neutre et non aligné en Asie du Sud-Est, et au retour de la paix et de la stabilité dans cette région névralgique du monde.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ce qui s'est passé cet après-midi n'est pas seulement un défi de plus lancé aux pouvoirs d'Israël, c'est un défi qui intervient au moment précis où les Nations Unies luttent pour surmonter la crise la plus grave de leur histoire. Il ne s'agit pas seulement d'une crise financière, mais aussi d'une crise morale et politique.

L'enthousiasme mitigé manifesté par des secteurs importants de la communauté mondiale n'est pas strictement ou principalement dû à ses malheurs financiers et administratifs. Comme chacun ici le sait fort bien, toute grande bureaucratie rencontre ce genre de problème. Non, des décennies d'irresponsabilité politique dont ont fait preuve certains de leurs Membres sont la raison principale de l'érosion des Nations Unies.

Rien ne saurait mieux illustrer l'influence néfaste de ces Etats que leurs tentatives répétées pour expulser un Etat Membre. Car, au coeur des Nations Unies se trouve l'idée d'universalité, l'idée que tous les Etats jouissent du droit égal et irréfutable de prendre part au débat. Ils peuvent être en désaccord, argumenter et débattre; ils peuvent même bouder et parfois se sourire. Mais ils le font en tant que Membres égaux de la seule Organisation universelle au monde. Ce qui a donné vie à cet organe, ce qui la préserve, c'est le principe d'universalité. Fouler aux pieds ce principe risquerait de détruire l'Organisation.

Je suis heureux de dire que de nombreux Membres le comprennent. Et, comme dans le cas de l'irresponsabilité financière, ils ont commencé à s'opposer à cette

M. Netanyahu (Israël)

irresponsabilité politique. Ils reconnaissent que même l'excès doit avoir ses limites et que si on les dépasse, rien n'empêche les Nations Unies de sombrer dans l'oubli de l'histoire. Et ils ne veulent pas qu'elles disparaissent.

M. Netanyahu (Israël)

Le vote auquel nous venons d'assister est la manifestation de cette volonté la plus claire que l'on ait jamais vue à l'Assemblée générale. Israël apprécie le fait que de nombreux gouvernements, aujourd'hui, défendent les principes de la Charte des Nations Unies et s'acquittent de leur devoir élémentaire d'Etats Membres. A ceux qui ont cru bon se tenir en dehors de la tentative de cet après-midi, je leur dirai simplement ceci : vous cherchez à isoler et à expulser Israël. Mais qui est tenu à l'écart? Le vote s'est fait à une majorité de deux contre un. Est-ce là une défaite écrasante? Au lieu de refléter l'isolement d'Israël, ce vote serait plutôt l'indication de l'acceptation internationale d'Israël. A présent, vous pouvez poursuivre cet exercice année après année et vous vous apercevrez que vous demeurez isolés dans le petit cercle de fanatisme dans lequel vous vous êtes vous-mêmes enfermés.

Quant aux pays qui ne partagent pas cette véhémence mais qui n'ont toujours pas quitté ce camp, j'ai également une question pour eux. Désirez-vous réellement vous aligner sur des tyrans moyen-âgeux du genre de Kadhafi et Khomeini? Est-ce là la boussole morale dont vous vous servez pour orienter vos actions en cette année de réflexion et de dévouement renouvelé? Et comment certains d'entre vous peuvent-ils sérieusement parler de "conférence internationale de la paix", organisée, s'il vous plaît, sous l'égide des Nations Unies, alors qu'en réalité, vous votez pour l'expulsion d'Israël de cette organisation?

Chacun des membres de cet organe doit se décider : ou vous êtes pour les Nations Unies ou vous êtes contre. Si vous êtes pour les Nations Unies, alors vous devez être pour le principe de l'universalité. Et si vous êtes pour ce principe et désirez conserver un semblant de crédibilité, alors vous devez voter en conséquence.

Mlle DEVER (Belgique) : Le fait que ma délégation n'ait pas émis d'objection à l'égard des pouvoirs de la délégation de l'Afghanistan ne peut en aucun cas être interprété comme une reconnaissance du régime actuel de ce pays, un régime qui a été imposé de l'extérieur au peuple afghan.

M. TILLET (Belize) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est le lieu où toutes les nations devraient être autorisées à exprimer leur point de vue. Se servir du règlement pour empêcher les nations d'exprimer leur point de vue est une voie dangereuse à suivre pour l'Organisation et ne peut donc être prise à la légère. Le Belize s'est abstenu lors du vote sur la motion présentée

M. Tillet (Belize)

pour que l'amendement ne soit pas mis aux voix, parce que nous pensons que cette motion prive les Etats Membres de leurs droits. La délégation du Belize appuie néanmoins le rapport présenté par la Commission de vérification des pouvoirs parce que nous estimons que ce rapport est juste. Nous sommes mieux en mesure de négocier avec des Etats membres lorsqu'il s'agit de Membres de notre Organisation. Priver un Etat Membre de ses pouvoirs reviendrait à saper les objectifs pacifiques de cette organisation.

Le Belize tient à ce qu'il soit bien compris qu'il appuie les pouvoirs d'Israël de même que ceux de tous les autres Etats Membres dont il est question dans le rapport. En conséquence, la délégation du Belize voudrait qu'il soit pris acte d'un changement dans son vote, à savoir qu'elle entend à présent voter pour la motion présentée pour que l'amendement ne soit pas mis aux voix, alors qu'elle s'était abstenue.

M. LAUTENSCHLAGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais qu'il soit pris acte de notre position sur les pouvoirs de la délégation de l'Afghanistan. Le fait que nous ayons voté pour le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ne signifie pas que nous reconnaissons la légitimité du régime actuel de Kaboul.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation aimerait qu'il soit pris acte des observations suivantes :

Premièrement, nous appuyons la proposition de procédure présentée par l'Islande. Elle est conforme à la position adoptée par mon gouvernement quant aux moyens de parvenir à un règlement pacifique de la crise au Moyen-Orient et aux efforts déployés par l'Egypte pour résoudre le problème palestinien et qui tendent à encourager la tenue de négociations dans le cadre d'une conférence internationale destinée à parvenir à ce règlement.

Deuxièmement, tout règlement de la situation au Moyen-Orient doit comprendre les éléments suivants : premièrement, le retrait d'Israël de toutes les terres arabes occupées depuis 1967, du territoire syrien des hauteurs du Golan, de la rive occidentale, de la bande de Gaza, y compris la partie arabe d'Al Qods; deuxièmement, la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien, en particulier de son droit à l'autodétermination; troisièmement, le respect du droit de toutes les nations et de tous les peuples du Moyen-Orient de vivre dans la paix et la sécurité;

M. Badawi (Egypte)

quatrièmement, l'Égypte, qui travaille inlassablement à la réalisation d'un règlement du problème, condamne une fois de plus la politique de colonisation pratiquée par Israël dans les territoires occupés, politique qui, à son avis, fait obstacle aux efforts de paix. Mon pays condamne également la répression dont est victime le peuple palestinien, en violation du Protocole de Genève. Nous demandons à Israël d'appliquer les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à l'effet de défendre la cause palestinienne.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Le fait que ma délégation n'ait pas formulé d'objection officielle au sujet des pouvoirs de la délégation de l'Afghanistan ne doit en aucune façon être interprété comme signifiant que le Gouvernement du Royaume-Uni traitera avec le régime actuellement en place à Kaboul de gouvernement à gouvernement.

M. FARES (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation voudrait qu'il soit pris acte des observations suivantes :

Le Yémen démocratique reconnaît la République populaire du Kampuchea et son gouvernement comme représentant légitimement le peuple kampuchéen dans sa lutte pour l'exercice de son droit à la paix, à la stabilité, au progrès et au relèvement de son pays une fois qu'il se sera débarrassé de ceux qui ont massacré les Kampuchéens par millions. En conséquence, ma délégation désire qu'il soit pris acte de ses réserves sur les pouvoirs du prétendu Kampuchea démocratique. Nous demandons la cessation de l'occupation illégitime du siège du Kampuchea aux Nations Unies par ceux qui ne représentent aucunement le peuple de ce pays afin que le peuple kampuchéen et son gouvernement légitime puissent apporter une contribution positive et efficace à l'Organisation internationale.

M. ZARIF (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu certaines déclarations stéréotypées qui ne sont que la répétition de celles prononcées par les mêmes délégations d'année en année. Outre la Chine et le Pakistan, trois membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) ont fait allusion aux pouvoirs de ma délégation et exprimer leurs réserves. Nous avons dit ce que nous pensions de ces déclarations dans le passé et nous entendons, une fois encore, en rejeter la validité et la pertinence. Nous dénonçons leur insolence et déclarons qu'elles ne remettent en aucun cas en cause la légitimité du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, légitimité que son peuple et lui seul lui confère.

Certaines des déclarations prononcées lors des réunions de la Commission de vérification des pouvoirs sont consignées dans le rapport de cette commission à l'Assemblée générale (A/41/727), plus particulièrement aux paragraphes 11 et 15 de ce rapport. Je tiens à dire officiellement que nous rejetons ces déclarations telles que réflétées dans les deux paragraphes en question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Avant de leur donner la parole, je voudrais rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes et qu'ils doivent prendre la parole de leur place.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais après avoir entendu le représentant d'Israël, j'estime de mon devoir, en ma qualité de président du Groupe des Etats arabes et puisque c'est moi qui ai présenté un amendement au nom des Etats arabes, d'exercer mon droit de réponse pour clarifier la situation.

Le représentant israélien a parlé de la crise financière des Nations Unies. Nous en sommes surpris étant donné que son gouvernement est toujours endetté vis-à-vis du budget des Nations Unies et qu'il ne paie pas ses contributions en dépit de l'actuelle crise de l'Organisation.

La cause sous-jacente de la crise des Nations Unies, c'est la présence de pays tels qu'Israël comme Membres des Nations Unies. Nombre des problèmes débattus à l'Assemblée générale et dans les commissions et conférences ont leur source dans la présence d'Israël et de l'Afrique du Sud. Si l'on additionnait les millions de

M. Al-Ansi (Oman)

dollars consacrés à la recherche de solutions aux problèmes causés par ces deux régimes, on s'apercevrait qu'ils dépassent de loin les sommes nécessaires pour boucher les trous dans le budget annuel de l'Organisation. Aussi, qu'Israël exploite une crise financière à laquelle les Nations Unies sont en proie depuis les années 60, est une ruse qui ne trompe personne.

Le représentant israélien a dit des pays qui ont soumis le projet d'amendement au projet de résolution qu'ils jouaient la comédie. Je puis l'assurer que les pays arabes ont été patients et qu'ils se sont eux-mêmes trouvés dans la même position pendant les quatre dernières décennies où ils ont dû, année après année, affronter l'Assemblée générale. Nous avons espéré qu'Israël aurait entendu raison et que ceux qui le poussent à sa perte l'auraient fait changer d'attitude, sachant qu'Israël n'affronterait pas les Etats arabes si ce n'étaient les parties puissantes qui sont derrière lui et l'encouragent dans ses actes d'agression contre les Etats arabes voisins.

Tous les Etats arabes et l'Organisation de libération de la Palestine ont accepté les résolutions des Nations Unies sur la Palestine et sur la situation au Moyen-Orient. Par contre, Israël et ceux qui sont derrière lui n'ont cessé de rejeter jusqu'à celles qu'ils avaient appuyées aux Nations Unies.

Comment le représentant d'Israël ose-t-il dire que la situation ici va à l'encontre de la Conférence internationale de paix? Qui s'oppose à cette conférence internationale de paix? Nous demandons tous la convocation de la conférence de paix. Tous ceux qui ont pris la parole à l'Assemblée générale, dont les chefs de délégations, ont réclamé la convocation de la conférence de paix. C'est Israël qui la rejette avec cynisme. Nous savons tous qui est avec Israël.

Notre délégation et les autres délégations des Etats arabes essaient depuis des années de se convaincre qu'il y a des faucons et des colombes en Israël. Toutefois, la récente déclaration d'Yitzhak Shamir nous a montré qu'il n'y avait ni faucons ni colombes, mais seulement des expansionnistes forcenés qui veulent s'appropriier les terres arabes par la force. Et c'est une situation qu'on ne saurait passer sous silence.

Je tiens à bien préciser que dorénavant les Etats arabes continueront, avec les autres Etats Membres, à soumettre cet amendement chaque année avec un nombre toujours plus nombreux de coauteurs jusqu'à ce qu'Israël se trouve dans la même

M. Al-Ansi (Oman)

situation que l'Afrique du Sud à l'Assemblée générale, à moins bien sûr qu'Israël change d'attitude, mette fin à son agression et déclare publiquement qu'il accepte toutes les résolutions des Nations Unies et de respecter les principes de la Charte.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Nous avons écouté, comme nous le faisons depuis tant d'années maintenant, le représentant illégitime de l'entité sioniste avancer des arguments qui montrent bien une nouvelle fois le mépris de cette entité pour l'Organisation internationale, sa Charte et ses résolutions et sa violation persistante des droits de l'homme les plus fondamentaux.

Depuis 40 ans que cette entité illégale existe, elle a systématiquement rejeté les recommandations et les résolutions des Nations Unies. Depuis 40 ans, cette entité refuse de reconnaître la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, créée aux termes de la résolution 194 (III) il y a près de 40 ans. Depuis quatre décennies, cette entité refuse d'appliquer les résolutions des Nations Unies proclamant le droit du peuple palestinien de retourner dans sa patrie. Depuis plus de 30 ans, cette entité artificielle refuse d'accepter l'autorité du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de coopérer avec ce comité ou même de l'autoriser à se rendre en Palestine occupée.

Depuis qu'elle a usurpé l'ensemble de la Palestine et qu'elle en a expulsé le peuple, l'entité sioniste a mené une politique d'expansion et d'agression. Elle a occupé l'ensemble de la Palestine et les terres de pays arabes voisins : l'Egypte et la Syrie. En dépit de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'entité sioniste a annexé les hauteurs du Golan qui font partie du territoire d'un autre Etat Membre des Nations Unies.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Elle a annexé Jérusalem, au mépris de toutes les résolutions des Nations Unies. Ses pouvoirs, illégaux, émanent de Jérusalem. Ce régime artificiel et raciste refuse de reconnaître l'existence même du peuple palestinien.

Que désire le représentant de cette entité? Il veut que nous acceptions le principe de l'universalité des Nations Unies. Cette universalité ne requiert-elle pas un pays pour le peuple palestinien? Les Palestiniens ne forment-ils pas un peuple? Il revient au représentant de l'Organisation de libération de la Palestine d'occuper la place du représentant de l'entité sioniste raciste. Voudrait-il que nous acceptions l'occupation de Jérusalem et des hauteurs du Golan? Le représentant de cette entité peut-il nous déclarer ici que les hauteurs du Golan ne sont pas des terres israéliennes? Serait-il préparé à reconnaître les résolutions des Nations Unies et que Jérusalem est arabe?

L'heure est venue de prendre une position sérieuse. Nous ne pouvons tolérer davantage de tels mensonges proférés publiquement. Nous entendons ces mensonges depuis trop longtemps.

Cette entité repose sur le terrorisme et le racisme. Chacun connaît Shamir et son rôle dans l'assassinat du comte Bernadotte qui représentait les Nations Unies. Il parle ensuite du respect qui est dû aux Nations Unies. Quel respect? Le meurtre de ses représentants? La violation de ses résolutions? Le rejet de ses résolutions? L'annexion des terres d'autrui? Le massacre collectif du peuple palestinien? La poursuite du peuple palestinien jusque dans leur diaspora et le meurtre de ses enfants? Qu'attend-elle de nous? Veut-elle que nous acceptions l'occupation, l'extermination et que nous nous en félicitions?

La patience a ses limites et la logique du pouvoir ne peut durer toujours. Ian Smith est parti et Shamir le suivra. La Rhodésie n'est plus et le Zimbabwe la remplace. La Palestine fera de même, c'est la logique du droit et je déclare au représentant de l'entité sioniste que l'ensemble des Nations Unies le condamne et l'a fait plus d'une fois, dans plus d'une résolution. Je lui dis bien haut que ses mensonges ne seront plus acceptés. Le jour viendra où le représentant du peuple palestinien occupera la place qui lui revient de droit.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je veux répondre aux observations mal venues du représentant de la base sioniste qui occupe la Palestine. C'est un triste moment pour nous tous - et de tels moments se répètent et peuvent se répéter dans les années à venir - que le

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

moment où nous réalisons que notre Assemblée générale est mise au défi, voire manipulée, par les forces de la base sioniste qui occupe la Palestine et par ceux qui la soutiennent.

Nous estimons que cette assemblée générale a perdu une grande partie de sa crédibilité il y a 40 ans. En effet, à l'époque, elle a reconnu purement et simplement l'occupation de la Palestine, elle a reconnu les terroristes qui occupent la Palestine et elle a refusé au peuple palestinien son droit légitime au retour dans sa patrie, à la qualité d'Etat, à son propre foyer, à l'indépendance et à tous les simples droits fondamentaux dont jouissent tous les Etats présents en cette assemblée. La base terroriste qui s'est arrogée illégitimement et illégalement la qualité d'Etat, grâce aux forces impérialistes qui la défendent et surtout grâce aux Etats-Unis qui soutiennent les sionistes en Palestine et en Afrique du Sud, sait parfaitement que les musulmans de la région ne toléreront pas toujours l'occupation de leurs sanctuaires et de la terre de Palestine par ces usurpateurs. Ils libéreront leur terre. La manipulation dont fait l'objet l'Assemblée générale ne peut pas continuer non plus. Elle connaîtra une fin; nous espérons qu'elle est proche et nous prions pour qu'elle ne tarde pas rapidement.

Cependant, il n'est probablement pas nécessaire de rappeler aux représentants de cette assemblée qu'ils traitent d'une question fondamentale, de la question de la représentation à l'Assemblée générale d'une base terroriste qui a non seulement occupé la terre de Palestine mais qui étend également son occupation, qui a envahi le Liban qu'elle occupe depuis trois ou quatre ans, qui a assassiné des milliers de femmes et d'enfants dans les camps de Sabra et de Chatila, et qui occupe toujours le Liban illégalement.

Ma délégation, comme de très nombreuses autres qui sont absentes ou qui ont exposé leurs positions ouvertement, croit que ce prétendu Etat - artificiel - ne peut subsister car il n'a aucune base légale. C'est une entité illicite et sans fondement et cet état de hors-la-loi ne peut continuer à exister dans ce que nous appelons l'Assemblée générale des Nations Unies.

Si ce qui est arrivé aux Palestiniens arrivait à n'importe quelle autre des nations qui sont représentées ici, parmi celles qui ont voté en faveur du projet de résolution qui a paralysé l'amendement présenté par le représentant de l'Oman, si leur terre était occupée, que ferait-elle? Accepterait-elle en silence? Je crois qu'elle lutterait, à l'Assemblée générale et dans sa région. Il est vrai également

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

que si l'ennemi - l'ennemi illégal - est puissant et a accès à la technologie moderne de guerre et jouit de l'appui des Etats-Unis, il est très probable que cette occupation continuera d'exister pendant quelque temps encore mais cela ne signifie pas que ses victimes doivent rester silencieuses. Aucune victime ne reste silencieuse. Même si nous ne remportons pas la victoire cette année, ni l'année prochaine, ni dans 10 ans, c'est une lutte qui a commencé il y a 40 ans et qui continuera encore 400 ans s'il le faut.

Je veux assurer cette assemblée que cet Etat sera expulsé non seulement de notre région bien-aimée, la belle terre de Palestine, terre musulmane, mais aussi de l'Assemblée générale.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de dire que j'apprécie le fait que plusieurs délégations ont déjà signalé qu'elles entendaient changer leur vote sur la motion présentée par l'Islande. Nous avons appris que plusieurs autres entendent aussi le faire.

Comme je l'ai dit, ce qui se produit cet après-midi est une bonne indication, voire un baromètre, de l'amélioration de la position d'Israël sur la scène internationale. D'année en année, le nombre de voix qui nous appuient est toujours croissant. Il est passé de 74 en 1982 à plus de 80 aujourd'hui. De fait, il semble qu'on ait dépassé le chiffre de l'année dernière. Je suis heureux de constater qu'il y a un déclin dans l'appui accordé aux auteurs de cet effort. Donc, de toute évidence, il y a beaucoup de gens qui reconnaissent les véritables problèmes qui sont ici en jeu.

Dans leurs observations faites cet après-midi, certains représentants ont cherché non seulement à introduire des questions étrangères mais également à présenter une réalité tout à fait déformée. Les représentants ne sont pas tous d'accord sur le ton qu'ils doivent adopter pour défendre leurs arguments. Par exemple, le représentant de l'Oman s'est interrogé sur l'honnêteté financière et la responsabilité de notre pays à l'égard de l'Organisation et de ses missions.

Dans ce contexte, il serait utile de faire distribuer et d'examiner un document qui fait état des contributions relatives aux pays arabes producteurs de pétrole, qui nagent depuis 15 ans dans les pétro-dollars, qui nagent dans des richesses inconnues du reste du monde, qui nagent dans une richesse qui pourrait résoudre un certain nombre des problèmes que nous examinons ici - je songe non seulement aux problèmes du Moyen-Orient, mais aussi aux problèmes de l'Afrique et de l'Amérique latine, où des centaines de millions de gens meurent de faim. Ces richesses dorment dans des coffres en Suisse et dans différentes boutiques en Europe. Cet argent n'est utilisé pour aucun des objectifs qui, de près ou de loin, se rapprochent des nobles objectifs défendus ici par des représentants bien intentionnés et par d'autres nourrissant de moins bonnes intentions.

Cela s'applique aussi à la question des réfugiés. J'ai écouté ce qu'ont dit le représentant de la Libye et le représentant de l'Iran - on notera que j'appelle leur pays par leur nom. Ces représentants ont la curieuse habitude de mettre la charrue devant les boeufs. Ils ont oublié le début de l'histoire - et sa suite aussi, d'ailleurs. Ils disent que nous avons créé cette situation terrible, que

M. Netanyahu (Israël)

nous avons volé ces gens, que nous leur avons pris leurs terres et les avons chassés. Mais c'est faux, complètement faux. Cela n'a pas commencé il y a 40 ans. Cela a commencé au début du siècle. Cela a commencé quand nous sommes arrivés dans cet endroit désert, où il n'y avait que des terres arides. Quand nous sommes arrivés, il n'y avait rien; quand nous sommes revenus dans notre patrie en 1880, il y avait 150 000 personnes. Mark Twain, qui n'est pas un agent sioniste, y était et a décrit cette situation, de même que le plus important cartographe du XIXe siècle, Arthur Stanley, qui est britannique, ni juif ni sioniste. Trois cents autres voyageurs et experts ont relaté cet état de fait. Il n'y avait rien.

Nous y sommes revenus car c'était notre patrie, la seule que nous ayons jamais eue. Nous l'avons édifiée et nous avons contribué à son épanouissement. Nous avons accueilli les immigrants arabes qui sont venus dans notre pays; nous les avons bien accueillis. Certains d'entre eux nous ont acceptés, y compris la plupart des dirigeants arabes, des dirigeants arabes éminents tels que Faïçal et Saud, qui ont reconnu la grande valeur pour toute la région de la renaissance d'un Etat juif.

Mais cela ne convenait pas à une minorité; à une bande d'hommes violents qui s'inspiraient du Mufti qui, lui-même, s'inspirait d'Adolf Hitler, avec lequel il avait passé un pacte au moment de la seconde guerre mondiale - et même avant - pour éliminer non seulement toute présence juive mais également tout espoir de paix, de compromis et de coexistence. C'est le même Mufti que Yassir Arafat a appelé son mentor, son guide, celui dont il suit les idées.

Ce groupe d'hommes violents a commencé par tuer, non pas des Juifs, mais des Arabes, et beaucoup d'Arabes. Et, d'ailleurs, cette tradition se poursuit : 65 p. 100 des victimes de l'OLP et de ses ramifications sont des Arabes. Pourquoi des Arabes? Parce que certains ne croient pas à la violence, aux voies de l'extrémisme et du terrorisme. Ils croient à la coexistence; ils croient qu'il faut un Etat juif, qui vive à leur côté.

Cet effort de détruire ce que nous avons construit a échoué. Il a échoué parce que nous avons versé notre sang et parce que nous avons combattu dents et ongles pour survivre contre cinq forces arabes d'une puissance écrasante. Notre grand péché fut de ne pas perdre. Notre grand péché fut d'accueillir des réfugiés issus précisément de cette guerre; un nombre de réfugiés des terres arabes, supérieur à celui des réfugiés arabes qui ont entendu l'appel des armées arabes

M. Netanyahu (Israël)

d'invasion qui leur demandaient de libérer le champ de bataille pour que la guerre d'extermination, comme l'a appelée le Secrétaire général de la Ligue arabe, se produise plus rapidement. Mais elle ne s'est pas déroulée plus rapidement, parce que nous avons refusé de mourir; nous en avons eu assez de mourir au fil des millénaires. Nous avons immédiatement demandé la paix. Nous avons immédiatement accueilli des réfugiés.

Mais nous n'avons pas de vastes étendues de terre. Nous n'avons pas leurs milliards de pétro-dollars qui dorment toujours dans ces coffres. Nous n'avons qu'une parcelle de terre, nos muscles et notre courage. Nous avons contribué à la réinsertion de tous ces gens. Ils ne sont pas dans des camps de réfugiés.

Entre-temps, qu'a fait l'autre partie? Essentiellement, à l'origine, elle a inculqué des principes de haine, la même haine qui guidait déjà ses actes 40 ans avant la guerre de 1948 et qui continue de la guider. Ils propagent la haine et nourrissent des mythes incroyables auprès de la population. Je ne crois pas que, depuis la seconde guerre mondiale, depuis l'époque de Goebbels, le monde ait jamais été confronté à un tel recours aux techniques de mythification et de mensonge que dans le cas de la question palestino-arabe. C'est extraordinaire - mais ils ne réussiront pas à faire changer d'avis aux hommes de bonne foi.

La volonté de continuer cette guerre d'extermination ne se traduit pas seulement par les actes de terrorisme arabe, mais également par les pogroms qu'ils exécutent avec l'appui de certains pays qui siègent dans cette salle; je songe au pogrom d'Istanbul et à bien d'autres, contre des innocents, pas seulement israéliens, pas seulement juifs, mais, souvent, d'autres nationalités.

Cette campagne, je le crains, s'est manifestée ici aussi cet après-midi. Elle s'est manifestée par la virulence extrême, par le refus de parler de paix ou d'accepter un compromis. De fait, le représentant de la Libye et le représentant de l'Iran ont demandé l'élimination totale de mon pays. Le représentant de l'Iran n'emploie pas le mot "Israël", il ne peut s'abaisser à l'employer; le représentant de la Libye, non plus, mais peut-être qu'avec un peu d'aide, il pourrait y arriver. Ils ne nous reconnaissent pas le droit d'exister. Le représentant de l'Iran a dit qu'il attendait le jour heureux où Israël serait chassé de la région.

C'est une chose de déformer l'histoire, mais c'en est une autre que d'entendre la vérité déformée et des appels au respect de principes, quand cela vient de représentants de régimes tels que celui de la Libye, un pays qui bombarde...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je m'excuse d'avoir à interrompre le représentant d'Israël, mais le représentant de la République islamique d'Iran a demandé à prendre la parole pour une motion d'ordre. Je lui donne la parole.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je croyais que, dans l'exercice de son droit de réponse, la seconde intervention de la base sioniste occupant la Palestine ne devait durer que cinq minutes. Je constate avec surprise qu'il parle depuis plus longtemps. Je tenais simplement à souligner que le temps compte tout autant pour l'Assemblée générale que pour le Moyen-Orient et les musulmans.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais apporter quelques précisions à l'observation du représentant de la République islamique d'Iran.

La première intervention du représentant d'Israël a été faite dans le cadre d'une explication de vote. Cette fois-ci, il a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Il a donc droit à 10 minutes, dont neuf sont maintenant écoulées.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Président de cette précision et je conclurai de façon brève.

Le représentant de l'Iran semble préoccupé par le temps. Ce qui serait préférable, ce serait d'éliminer de l'ordre du jour tous ces débats, toutes ces expressions de la campagne d'obsession contre Israël qui coûtent non seulement à cette assemblée et à cet organisme des millions de dollars mais également, j'en ai peur, en termes de déclin, de prestige, un déclin que cette organisation ne mérite pas. Et nous méritons mieux.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je ne veux pas faire perdre de temps aux délégations, comme l'a fait le délégué qui m'a précédé. Je vais utiliser les cinq minutes qui me sont données pour réaffirmer ce que j'ai déjà dit lorsque j'ai expliqué mon vote, au nom de mon pays et au nom des autres délégations arabes qui n'ont pas expliqué le leur, car ce que nous disons exprime également le point de vue des autres délégations arabes.

Le représentant d'Israël a de nouveau expliqué d'une façon erronée les faits. Il considère les 40 votes en faveur de l'amendement comme un succès et il estime que les 80 ou 81 votes ont été exprimés en sa faveur mais cela n'est pas vrai. Lorsque je suis intervenu la première fois, j'ai dit qu'en tant que pays arabe, nous étions fiers de ces Etats qui, avec courage et sur la base de ses principes et du respect de la Charte, ont voté en fonction de leur engagement. Mais la délégation d'Israël, directement ou par le biais d'autres délégations, a exercé des pressions sur certaines délégations, même après leur vote, ce qui a fait que certaines de ces délégations ont changé leur position. Nous voulons remercier les Etats qui nous ont appuyés et nous savons qu'un certain nombre d'Etats n'ont pas voulu changer d'attitude ou n'ont pas voulu appuyer Israël; et que certains de ces Etats ont signé les réserves formulées par l'Organisation de la Conférence islamique et adressées à l'Assemblée générale mais n'ont pas voté sur la question. Nous réexaminerons cette procédure au cours des prochaines années.

Nous disons au représentant d'Israël qu'il ne représente pas les Juifs arabes en Israël, car ceux-ci ne sont pas originaires de Palestine mais de la péninsule Arabique. Leur porte-parole ici ainsi que les membres de leur délégation ne sont pas de la région. Ils ne sont pas du Moyen-Orient, ils ne sont pas de la Palestine occupée. Ils peuvent, s'ils le veulent, retourner d'où ils viennent, en Europe de

M. Al-Ansi (Oman)

l'Est ou en Europe de l'Ouest, ou encore dans d'autres régions du monde y compris Itzakh Shamir, le Premier Ministre d'Israël, qui, lui non plus, n'est pas né en Palestine mais dans l'une des îles proches de la Corne de l'Afrique, où son père travaillait. On devrait tenir compte de ces faits.

Le seul problème des Arabes est celui du refus d'Israël d'accepter les résolutions des Nations Unies. Le jour où Israël acceptera ces résolutions, les Etats arabes prendront leurs responsabilités. Personne ne devrait faire le parallèle entre les relations, bilatérales ou multilatérales, des Etats arabes avec les autres Etats et celles des Etats arabes avec Israël. Israël est notre ennemi et que les Etats qui le soutiennent le sachent.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je crois que les différents points mentionnés par le représentant de la base sioniste occupant la Palestine auxquels je n'ai pas répondu dans ma première intervention sont très importants et je voudrais les commenter. Tout d'abord, il a parlé de la pression économique exercée par les Etats-Unis à l'égard de notre Organisation. Ceux qui en parlent comme ceux qui n'en parlent pas savent tous pourquoi les Etats-Unis agissent ainsi. Tout le monde sait que depuis que l'Organisation est devenue courageuse et s'est opposée au régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et à l'occupation de la Palestine, les Etats-Unis se sont trouvés isolés et ont décidé de faire pression sur l'Organisation. Cela, tout le monde le sait.

Par conséquent, cette crise financière fait partie de notre problème; c'est tout simplement un élément du problème global et le représentant plus ou moins distingué de la base sioniste occupant la Palestine se trouve à l'Assemblée générale comme une partie de l'ensemble du problème. Par conséquent, une partie du problème ne peut pas être expliquée par une autre partie du problème.

La deuxième observation concernait la logique de l'occupation. La logique de l'occupation peut s'expliquer très simplement, comme l'a fait le représentant de la base sioniste occupant la Palestine. Mais la simplicité de la logique n'a pas de commune mesure avec l'acte dangereux et douloureux de l'occupation. Si vous voulez savoir ce qui s'est produit, vous devez vous souvenir qu'en 40 ans, des millions d'individus se sont retrouvés sans foyer, expulsés d'un camp à l'autre, passant d'un pays à l'autre, errant toujours dans différentes parties du monde, comme des

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

péripatéticiens, alors que les forces d'occupation ont eu le plaisir d'acquérir la légitimité et une représentation dans cette auguste Assemblée. C'est un événement regrettable.

Bien sûr, le langage de l'occupation peut être très beau et très simple. On peut dire : "Oui, nous sommes allés en Palestine et nous avons invité les Arabes, etc.". Mais il n'y a pas eu d'invitation des Arabes palestiniens, ni d'autres Arabes, ni des Musulmans, adressée aux sionistes après la deuxième guerre mondiale. Ils sont allés là-bas sans base juridique et ils ont occupé le territoire sans titre juridique.

Si les représentants des Etats Membres de cette assemblée étaient dans la même situation, si leur pays était occupé, croyez-vous qu'ils accepteraient cette simple logique de l'occupation, uniquement parce qu'elle serait présentée dans un anglais correct? Je crois que ces gens lutteraient comme les Palestiniens et les Musulmans continuent de le faire.

Troisième et dernière observation que je voudrais faire ici, c'est que le représentant des forces d'occupation devrait avoir honte de dire "mon pays". Il n'a pas de pays. Son Etat est un Etat terroriste qui terrorise tous les Etats dans la région, et pas seulement les Palestiniens. Les Libanais sont toujours victimes de leur terrorisme. Hier, ils ont été bombardés, comme la semaine dernière, et à plusieurs reprises. Ils tuent sans discrimination dans la région mais ici ils utilisent toujours un langage diplomatique pour tromper la communauté internationale. Cela ne marche pas, monsieur le Président. Je vous assure que le seul développement positif est ce qui est en train de se passer dans la région. Le petit peuple, mais courageux et grand, du Liban, notamment la faction musulmane, a infligé une très bonne leçon aux forces sionistes qui se sont retirées "volontairement". Je vous assure, monsieur le Président, qu'ils se retireront "volontairement" de la Palestine très bientôt.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je pourrais m'en tenir à ce qu'a dit l'ambassadeur d'Oman, le Président du Groupe arabe, lorsqu'il a répondu au représentant de l'entité sioniste, mais je voudrais néanmoins faire quelques observations sur certains points.

Il a parlé du peuple de Palestine comme s'il n'y avait pas de peuple dans ce pays et comme si, lorsque les émigrants sont arrivés d'Europe et d'autres régions,

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

ils avaient trouvé une terre non peuplée. Ils ont permis ensuite à d'autres de les y rejoindre. Je crois que c'est là en réalité une insulte, une insulte très grave, faite à notre intelligence et à notre raison ici dans cette salle. Le véritable représentant de la Palestine se penchera sur cette question. Mais je voudrais maintenant me référer à ce qu'il a appelé les "terroristes palestiniens".

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Les Palestiniens devraient vivre dans des camps, accepter l'occupation et l'extermination en masse. S'ils essaient de se défendre, ils deviennent des terroristes qui méritent d'être exterminés. Nous aurions aimé entendre une réponse à la question très claire que nous avons posée. Le représentant de cette entité peut-il dire que les hauteurs du Golan ne se trouvent pas incluses dans ce que l'on appelle l'Etat d'Israël? Peut-il dire que Jérusalem n'est pas la capitale de cette entité, appelée Israël? Je me réfère à des résolutions des Nations Unies et à notre responsabilité en tant qu'Arabes. C'est donc nous qui tergiversons pour trouver une solution au problème et qui gaspillons l'argent de l'ONU parce que nous discutons de la question palestinienne; ou est-ce ceux qui, en fait, occupent le territoire, violent la Charte, massacrent des Palestiniens, assassinent le représentant des Nations Unies et ne reconnaissent pas les résolutions des Nations Unies? Est-ce eux qui sont épris de paix et qui sont propriétaires de droit de ce territoire? Je pense que c'est une contre-vérité historique qui ne peut pas être acceptée. Tous les responsables israéliens - de Ben Gourion, Begin à Peres - sont des terroristes venus d'ailleurs! Ils ont tué des Palestiniens. Combien de Palestiniens le représentant d'Israël - le représentant de l'entité sioniste - a-t-il tué de ses propres mains? Il ne fait aucun doute qu'il a pris part à l'assassinat de Palestiniens et d'Arabes d'autres pays arabes voisins. Je suis désolé d'accaparer le temps de l'Assemblée générale par de telles discussions.

Ce fut le lot infortuné des Palestiniens que le choix de la Grande-Bretagne se portât sur la Palestine plutôt que sur l'Ouganda, la partie est de la Lybie - la Cyrénaïque -, l'Argentine ou d'autres territoires au moment d'être remise aux sionistes. Cependant, le droit prévaudra. L'injustice ne continuera pas. Le peuple palestinien se libérera, comme les autres peuples.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je trouve particulièrement instructif que le représentant de la Libye et, je crois aussi, le représentant de l'Iran, trouvent ennuyeuse la notion selon laquelle son territoire était aride à la fin du XIXe siècle. S'il avait été une terre verdoyante et peuplée, fourmillante d'Arabes palestiniens, comme Yasser Arafat et certains ici voudraient nous le faire croire, alors, à n'en pas douter, l'histoire aurait été écrite autrement. Ils contestent notre position parce que c'est l'élément essentiel du dossier qu'ils ont cherché à bâtir ces dernières années.

M. Netanyahu (Israël)

Je ne vais pas accaparer le temps de l'Assemblée générale par cette discussion, mais au cours du débat sur le Moyen-Orient, je ne manquerai pas d'en parler en détail. Cependant, puisque j'ai cité Mark Twain et Arthur Penrhyn Stanley, permettez-moi de vous dire, puisqu'ils visitèrent l'endroit, ce qu'ils en pensaient. Ils y étaient en 1869 et 1882 - avec tant d'autres. Mark Twain a parcouru tout Israël. Il est allé au mont Tabor, qui se trouve en Galilée - un long voyage. Il dit ceci : "nous n'avons jamais rencontré aucun être humain sur notre chemin". Puis il décrit "une terre de cendres ... (qui) depuis la perte de la souveraineté juive, s'est éteinte et transformée en poussière". Penrhyn Stanley a décrit la Judée d'alors - je citerai exactement ces auteurs au cours de la discussion sur la question du Moyen-Orient. A propos, j'utilise son propre terme, non le mien, le terme qui était en usage. Les Nations Unies ont utilisé ce terme jusqu'en 1948 et je crois qu'il apparaît dans certains documents datés de 1949. Qu'est-ce que la Judée sinon le berceau des Juifs qui, y ayant vécu sans interruption, fût-ce en petit nombre, après avoir perdu l'indépendance, furent les seuls qui continuèrent de lutter pour la reconstruire. Il ajoute qu'elle est "vide" et "libre". En fait, il utilisa exactement les mêmes mots que Twain : "Aucune colonie nulle part".

Tel était l'état du pays quand notre peuple a rejoint ceux, très peu nombreux, qui étaient là, veillant sur cette terre, et l'a reconstruite, dans une espèce d'explosion miraculeuse d'énergie créatrice et constructrice, telle que le monde n'en avait encore jamais connue. De toutes les énergies terribles et destructrices qui ont été déployées au cours de ce siècle, qui sont encore déployées dans cette salle, ce fut peut-être notre plus belle réussite.

La thèse que je voulais défendre dans ma précédente intervention avant que le temps qui m'était imparti ne soit écoulé, était tout simplement celle-ci : qui conteste tout cela? L'Iran, qui qualifie notre pays de base terroriste. Je n'ai pas de commentaires à faire à ce sujet.

La Libye parle de territoires occupés. Je crois que les terres occupées par la Libye au Tchad représentent à peu près 50 fois les hauteurs du Golan. La Libye a envoyé ses bombardiers au Soudan, ses tueurs en Egypte et ses assassins dans une demi-douzaine de pays africains - en fait leur nombre est plus important - et ses escadrons de la mort avec la liste des cibles des terroristes, comme l'Egypte l'a découvert, qui incluent les dirigeants de tous les pays, de François Mitterrand aux dirigeants de l'Inde, sans oublier le Président des Etats-Unis d'Amérique. La

M. Netanyahu (Israël)

Libye et l'Iran nous donnent des leçons de morale sur les droits de l'homme, les victimes, les femmes et les enfants - l'Iran même qui s'est maintenant engagé dans la plus meurtrière des guerres - 1 million et demi de blessés -, depuis la seconde guerre mondiale, qui se sert des enfants comme chair à canon ou champs de mines humains, et qui refuse d'y mettre fin. Quand je regarde la compagnie qui continue de s'opposer à nous, quand je regarde la Libye et l'Iran, alors je suis très fier d'occuper ce fauteuil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à faire une déclaration en application de l'exercice du droit de réponse. Je lui donne la parole conformément à la résolution 3237 (XXIV), du 22 novembre 1974.

M. AL-KIDWA (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'arabe) : Nous avons entendu un certain nombre de déclarations faites par le représentant sioniste et nous considérons que ce qu'il a dit est la preuve de son ignorance absolue et de son manque de respect à l'égard des représentants ici présents. Nous sommes habitués aux manifestations erronées de la vérité relatives à l'histoire de la Palestine et au droit historique des sionistes à jouir de notre pays, mais l'insolence a atteint un point si culminant que nous entendons maintenant des explications de l'histoire moderne de la Palestine vécue par plus de 5 millions de Palestiniens des territoires occupés en 1948 et depuis 1967, qui sont maintenant dans différents camps situés dans des pays voisins du nôtre. En aucune manière, nous ne souhaitons engager une polémique à ce sujet parce que la vérité est bien connue et que nous croyons qu'un grand nombre des résolutions des Nations Unies adoptées depuis 1947 sont une réponse nécessaire et suffisante à la déclaration du représentant de l'entité sioniste.

Pour notre part, nous souhaitons exprimer clairement nos opinions politiques sur divers aspects de la cause palestinienne et sur la question du Moyen-Orient au sein des différentes commissions de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons maintenant terminé l'examen du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

La séance est levée à 17 h 15.